

# LA RÉORIENTATION ET LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DÈS LE SEMESTRE 1 DE LA PACES

S'agissant des perspectives de réorientation, différentes possibilités existent au cours et à l'issue du 1er semestre qui dépendent des résultats obtenus aux épreuves de contrôle continu.



## La réorientation précoce et systématique du mois de novembre

### Qui est concerné ?

15% des étudiants les moins bien classés à l'issue des premières épreuves de contrôle continu sont réorientés de manière précoce et systématique début novembre.

### Quelles sont les possibilités offertes aux étudiants concernés ?

Différentes alternatives sont proposées aux étudiants concernés qui devront émettre des vœux courant octobre 2019 :

- intégrer la licence **Biotechnologies Santé** adossée à la PACES (NB : accès soumis aux résultats des tests de positionnement)
- intégrer le module de **mise à niveau en Sciences** - à l'issue de tests de positionnement
- intégrer le module **Tremplin**

Ce module d'une durée d'un mois s'adresse aux étudiants qui n'auraient pas de projet en lien avec le domaine scientifique et qui ont besoin de temps pour réfléchir à un nouveau projet de formation avant une réorientation au semestre 2.

Durée du module : du 18 novembre au 18 décembre (voir plus loin : «les dispositifs d'aide à la réorientation»).



## La réorientation volontaire en fin de semestre 1

### Quels sont les parcours accessibles ?

Pour le Département des Sciences, Technologies, Santé (DLST), l'accueil est de droit pour les parcours de L1 «**Chimie et Biochimie**» et «**Biotechnologies pour la santé**».

Le parcours «**Sciences de la Vie**» n'est pas accessible en cours de L1. Néanmoins le parcours Biologie est accessible en L2 après une L1 «Chimie et Biologie». Les autres parcours en sciences ou dans les autres domaines (Arts, Lettres, Langues ; Droit, Economie, Gestion ; Sciences Humaines et Sociales), sont accessibles **sur avis favorable d'une commission pédagogique**.

### Quelle est la procédure pour se réorienter en licence à l'UGA ?

- Retirer un formulaire de demande de réorientation auprès du secrétariat de scolarité de la PACES, le faire tamponner, le compléter avec les pièces requises puis venir à l'Espace Orientation et Insertion Professionnelle pour un entretien avec une conseillère. Déposez le dossier complet auprès du secrétariat de la licence envisagée avant le 13 décembre.
- L'inscription administrative se fait courant janvier 2020 dans le service de scolarité de la licence en question après accord de la commission de validation.
- Si la demande de réorientation est acceptée, le **principe de neutralisation du semestre 1 s'applique en cas de réussite aux examens du 2e semestre**.

NB : pour les étudiants souhaitant se réorienter à l'**Université Savoie Mont Blanc**, le formulaire est à télécharger en ligne sur le site de l'USMB.

## Comment s'applique le principe de neutralisation du semestre 1?

La mise en œuvre du principe de neutralisation est conditionnée à la réussite aux examens du semestre 2. Le calendrier et les dispositions suivantes s'appliquent :

- Janvier 2020 : intégration de la nouvelle licence au début du 2e semestre après accord de la commission de validation.
- Mai 2020 : examens du 2e semestre de la nouvelle licence
- Septembre 2020 : ↔ Si validation du semestre 2 (avec une note finale  $\geq 10$ ) neutralisation de la note du Semestre 1 et validation de la 1ere année, passage en L2 pour septembre 2020.  
↔ Si non validation du semestre 2, réinscription en 1re année et validation du semestre 1 et des UE non acquises du semestre 2.

*Des conditions particulières pour la filière STAPS à Grenoble et Valence :*

Les étudiants de PACES qui intègrent la licence STAPS au semestre 2 doivent le valider impérativement en session 1 pour bénéficier de la neutralisation du semestre 1. Néanmoins, ils devront, pour des raisons pédagogiques, se présenter aux épreuves des UE du semestre 1 en session 2 pour rattraper les UE non suivies. Les résultats aux UE du semestre 1 n'auront pas d'incidence sur le passage en L2.

Pour les étudiants qui ne valident pas les UE du semestre 2 en session 1, la neutralisation du semestre 1 ne s'applique plus en session 2. Pour passer en L2, ils devront passer en session 2 les UE du semestre 2 qu'ils ont échoués ainsi que toutes les UE du semestre 1.

## Quelles sont les modalités pour intégrer un Institut Universitaire de Technologie (IUT) au cours de cette année ?

### **1re possibilité : faire une rentrée décalée**

Une rentrée en semestre décalé est ouverte spécifiquement aux étudiants souhaitant se réorienter en cours d'année sans attendre la rentrée de septembre. Concrètement, ils obtiendront donc leur diplôme deux ans plus tard.

Les rentrées décalées en IUT à l'UGA :

> en DUT. Mesures physiques (IUT 1) > en DUT. Informatique (IUT 2)

D'autres possibilités existent dans d'autres IUT ailleurs en France. Se renseigner directement auprès des formations ou sur <http://www.iut.fr/>

### **2eme possibilité : intégrer en cours de cursus un IUT de l'UGA au semestre 2**

Le principe de neutralisation du semestre 1 en cas de réussite aux examens du semestre 2 peut s'appliquer sous conditions. Deux D.U.T. sont accessibles cette année selon cette modalité :

> Le DUT Chimie (IUT 1) > Le DUT Métiers du Multimédia et de L'Internet (IUT 1)

## Est-il possible d'intégrer une école d'ingénieurs en rentrée décalée ?

Le concours « Avenir + » permet d'accéder à 8 Grandes Ecoles d'Ingénieurs présentes sur 14 campus distincts. Des rentrées décalées sont proposées aux étudiants de PACES leur permettant d'accéder directement à la 2e année du cycle préparatoire dès la rentrée suivante.

Liste des écoles et inscription sur <http://www.concoursavenir.fr/> entre décembre 2019 et février 2020.

## Quelles sont les réorientations possibles dans d'autres établissements ?

Des possibilités existent pour les étudiants souhaitant se réorienter en BTS (Brevet de Technicien Supérieur), en fonction des places disponibles dans les lycées de l'académie à l'issue du semestre 1.

Exemples de BTS potentiellement accessibles sur dossier, si des places sont disponibles :

- > Le BTS Opticien Lunetier et le BTS Systèmes Photoniques (Lycée Argouges à Grenoble)
- > Le BTS Diététique (en alternance) et le BTSA ANABIOTECH (MFR de Moirans).



## La réorientation volontaire en fin de semestre 2

### Comment se passe la réorientation en fin de semestre 2 ?

La réorientation en fin de semestre 2 dépend des notes que vous aurez obtenues au concours.

Pour plus de précisions : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/construire-son-parcours/se-reorienter/vous-souhaitez-vous-reorienter-apres-une-premiere-annee-commune-aux-etudes-de-sante-paces/>

**Dans tous les cas, il est nécessaire d'anticiper et de formuler ses vœux sur PARCOURSUP !**

Que vous soyez certain(e) de vous réorienter ou non, il est nécessaire d'anticiper par sécurité une possible réorientation. En effet, au cours de la PACES, une seconde phase de réorientation systématique intervient en fin de semestre 2. **Il est donc impératif de formuler des vœux dont au moins un dans une formation non-sélective (Licence 1) sur la plateforme PARCOURSUP entre le 22 janvier et le 14 mars 2020.**



## Les dispositifs d'aide à la réorientation proposés par la DOIP

Différents dispositifs sont mis en place par la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle en fonction de vos besoins et du temps que vous aurez à consacrer au travail sur votre projet.

### Les ateliers d'aide à la réorientation pour les étudiant(e)s ayant besoin d'un accompagnement ponctuel

Objectifs de ces ateliers :

- Repérer des secteurs d'activités et des métiers en lien avec ses caractéristiques personnelles
- Identifier les différents parcours de formation permettant d'y accéder
- Faire le point sur les démarches à effectuer.

Modalités : séances collectives de 3 à 6 heures.

Inscription auprès d'une conseillère de l'Espace Orientation et Insertion Professionnelle.

### Le module Tremplin pour les étudiants ayant besoin d'un accompagnement plus approfondi

Objectif du dispositif :

**Permettre aux étudiants de préparer une réorientation à l'issue de la première année tout en conservant leur statut d'étudiant.**

Organisation et contenu :

Module en petit groupe d'une vingtaine d'étudiants, organisé sur 4 semaines comportant :

- Une phase de bilan pour repérer ses centres d'intérêts, ses acquis etc.
- La réalisation d'enquêtes auprès de professionnels afin de valider différentes hypothèses de réorientation.
- Un accompagnement individuel pour repérer les différents parcours de formation envisageables.
- Des apports méthodologiques (rédaction de CV, de lettres de motivation)

Pour s'inscrire : rencontrer une conseillère à l'Espace Orientation et Insertion Professionnelle et/ou assister à l'une des réunions d'information.



## Un accompagnement individuel sans rendez-vous

Quels que soient vos besoins (questionnement en vue d'une réorientation, d'une poursuite d'études etc.), n'hésitez pas à venir échanger avec une conseillère à l'Espace Orientation et Insertion Professionnelle. Nous accueillons les étudiants sans rendez-vous.

Un accompagnement plus spécifique est également proposé (relecture de CV et de lettres de candidature, accompagnement à la recherche de stage et césure).



## Venez-vous renseigner lors d'évènements dédiés

- Forum «**La réorientation durant la PACES**», conférence et rencontre avec des responsables de formation - mardi 26 novembre 2019 de 14 h à 17 h
- Conférence «**La première année de santé et l'accès aux études médicales en 2020**»  
mardi 3 décembre 2019 de 12h30 à 14h00 à l'IFPS – Amphi 2
- Soirée Métiers : «**Les métiers autour de la Santé**»  
mardi 11 février 2020 de 18h00 à 21h00

Pour plus de précisions sur les évènements organisés par notre service, consultez régulièrement notre agenda ainsi que notre page web dédiée aux étudiants de la PACES : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/construire-son-parcours/se-reorienter/vous-souhaitez-vous-reorienter-apres-une-premiere-annee-commune-aux-etudes-de-sante-paces/>

## ESPACE ORIENTATION INSERTION PROFESSIONNELLE

Besoin d'être accompagné.e dans  
votre projet de réorientation ?

L'Espace Orientation et Insertion Professionnelle vous accompagne dans votre réflexion concernant votre réorientation.

### ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

**Lundi, Mardi et Jeudi : 9h-12h00 et 13h00-17h - Mercredi : 13h00-17h**

Bâtiment Pierre-Mendès-France - 1er étage  
151, rue des universités - 38400 Saint-Martin-d'Hères  
+33 (0)4 76 82 55 45 - [orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr)

Un accompagnement plus spécifique est également proposé sur des plages horaires dédiées : lecture de CV et de lettres de candidature, accompagnement à la recherche de stage et césure.

Consultez les ressources en ligne que nous mettons à votre disposition :

- ◆ Page web dédiée aux étudiants de PACES : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/construire-son-parcours/se-reorienter/vous-souhaitez-vous-reorienter-apres-une-premiere-annee-commune-aux-etudes-de-sante-paces/>
- ◆ PROSE (Plateforme Ressources Orientation Stage Emploi), un portail de ressources en ligne pour vous accompagner dans la construction de vos projets : <https://prose.univ-grenoble-alpes.fr>

Découvrez aussi :

- ◆ le cycle Ouvrez l'Oeil, ateliers et conférences



- ◆ le Career Center UGA



Programme et inscription sur le site : <http://univ-grenoble-alpes.jobteaser.com/>